



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

endométriose

Question écrite n° 79587

Texte de la question

M. René Rouquet interroge Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur le dépistage et la prise en charge de l'endométriose. L'endométriose touche 180 millions de femmes dans le monde - soit 10 % à 15 % des femmes en âge de procréer - et est actuellement la première cause d'infertilité féminine. Cette maladie est encore trop mal connue et est de ce fait mal prise en charge, car il faut en moyenne entre six et dix ans pour que le diagnostic soit correctement établi. Or un diagnostic rapide permettrait d'envisager un traitement adéquat pour les jeunes femmes concernées avec la mise en place d'un suivi gynécologique attentif tout au long de leur période de fertilité. Il voudrait savoir quelles mesures le Gouvernement entend mettre en œuvre afin d'améliorer la formation et la sensibilisation des praticiens médicaux et gynécologiques à cette pathologie, et afin d'informer et d'accompagner les femmes souffrant de cette maladie encore trop méconnue.

Texte de la réponse

L'endométriose est une maladie chronique, hormono-dépendante, qui concerne environ 10 % des femmes et provoque douleurs et risque d'infertilité. Malgré ses répercussions, cette pathologie gynécologique peut être sous-estimée ou mal connue de certains praticiens. L'information des professionnels est donc cruciale pour diagnostiquer une endométriose et pour orienter la femme vers un spécialiste ou une équipe pluridisciplinaire compétente devant certains signes évocateurs de cette pathologie. Sa prise en charge a fait l'objet de recommandations professionnelles de la part des gynécologues obstétriciens qui ont constitué un réseau de référents en la matière. Ce réseau est soutenu et répertorié par une association de patientes (www.endofrance.org). Afin d'améliorer la prise en charge des femmes qui sont concernées par une endométriose, une structure spécialisée pluridisciplinaire a été mise en place au centre hospitalier universitaire de Rouen en lien avec l'agence régionale de santé (ARS) de Haute-Normandie. Un second projet expérimental est préparé sous l'égide de l'ARS de Provence-Alpes-Côte d'Azur et a reçu un avis favorable du ministère chargé de la santé. Cette expérimentation fera l'objet d'une évaluation au cours de l'année 2016. Les divers échanges avec les services du ministère chargé de la santé, la mise en place de deux expérimentations locales et la perspective d'une labellisation par la Haute autorité de santé (HAS) de recommandations de bonnes pratiques émanant d'une société savante constituent des préliminaires indispensables à la définition d'un cahier des charges national qui permettra d'améliorer les prises en charge des patientes concernées par cette maladie chronique.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79587

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mai 2015](#), page 3503

Réponse publiée au JO le : [26 mai 2015](#), page 3906